



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce

Question écrite n° 18761

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la gestion des écoles supérieures de commerce et de gestion. Dans son récent rapport public annuel, la Cour des comptes recommande de mieux contrôler les coûts et la cohérence des choix effectués en matière d'académisation des études et d'internationalisation des cursus avec la taille et le positionnement des écoles dans l'offre des formations de gestion. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche partage avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme la tutelle de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG), créée en 2001. Depuis sa création, cette instance a su adapter ses critères pour répondre à la fois à la nécessité de délivrer des diplômes répondant aux standards internationaux mais aussi pour tenir compte de l'évolution des écoles et les accompagner dans leur développement. Les exigences définies par la CEFDG ont permis l'élévation du niveau académique des écoles de commerce et de gestion ainsi que le développement d'une activité de recherche structurée. Cependant, dans le contexte actuel de concurrence internationale les grandes écoles ont besoin de renforcer leur attractivité à l'international envers les étudiants étrangers. Néanmoins, la CEFDG veille à ce que l'internationalisation des formations de commerce et de gestion ne soit pas réalisée au détriment d'une égale qualité de la formation dispensée dans les différentes implantations aussi bien en France qu'à l'étranger. En outre, la commission met en garde les écoles dont le développement à l'international risque de déstabiliser la stratégie territoriale ou dont les ressources ne seraient pas en adéquation avec les ambitions. La durée d'autorisation d'un diplôme visé ou d'attribution du grade de master peut être ainsi réévaluée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18761

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1747

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4201